

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU
ROCHER-PERCÉ TENUE, LE 13 MAI 2020, À 19 H 10, À HUIS CLOS, PAR
VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE,
MADAME NADIA MINASSIAN**

SONT PRÉSENTS À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M ^{me} Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M. Mario Grenier, directeur général & secrétaire-trésorier
M ^{me} Christine Roussy, directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. & aménagiste

20-05-074-0

**ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET DE LA
PARTICIPATION DES MEMBRES PAR VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale adjointe /secrétaire-trésorière adjointe et aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

20-05-075-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

20-05-076-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 AVRIL 2020

Sur proposition madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2020.

20-05-077-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 10 AVRIL AU 8 MAI 2020

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 10 avril au 8 mai 2020, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15022 à 15044 au montant de 409 259,47 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2856 à 2869, au montant de 71 127,55 \$, le tout pour un grand total de 480 387,02 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

20-05-078-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 8 MAI 2020

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la liste des comptes à payer au compte 11653, en date du 8 mai 2020, au montant de 123 584,67 \$, soit approuvée par les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à procéder au paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

20-05-079-O

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2020 VS 2019

CONSIDÉRANT que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 vs 2019 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020 vs 2019.

20-05-080-O

OCTROI DE MANDAT – FIRME MALETTE / POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Grenier a signifié officiellement au conseil, en mars dernier, son départ de la direction générale de la MRC au 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne tel que prévu dans la politique des relations de travail;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été soumise par la firme Malette pour la passation des tests psychométriques aux candidats intéressés à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil autorise une dépense de 1 560 \$, taxes en sus, tel que soumis dans l'offre de service déposée par la firme Malette.
- Que cette dépense soit imputée au poste « Honoraires professionnels » (02 13000 412)

20-05-081-O

APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI -- ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUTE VITESSE

CONSIDÉRANT l'importance du déploiement de l'internet haute vitesse pour tous les citoyens et entreprises dans les régions du Québec, dont la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'internet haute vitesse, pour toutes les régions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que la MRC du Rocher-Percé appuie la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande aux deux paliers de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à l'internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises et afin de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique, notamment.

20-05-082-O

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS -- ÉVALUATION MARCHANDE / DOSSIER REFUGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, le 4 décembre 2019, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38-002, r.);

CONSIDÉRANT que le Règlement est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT les échanges entre l'organisme OAA ESPOIR CÂLIN et le conseil de la MRC sur la nécessité pour l'ensemble des municipalités de mettre en place les dispositions nécessaires au respect de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a une opportunité de faire l'acquisition d'un bâtiment au 519, Grande-Allée Ouest à Grande-Rivière et que l'apport de professionnels est requis dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte la soumission de gré à gré de la firme Bourque Dupéré Simard au montant maximal de 2 000 \$ (taxes en sus) pour services professionnels en évaluation marchande. Cette somme proviendra du Fonds Régions et Ruralité (FRR), dossiers structurants.

20-05-083-O

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS -- ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE / PHASE 1 / DOSSIER REFUGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, le 4 décembre 2019, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38-002, r.);

CONSIDÉRANT que le Règlement est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT les échanges entre l'organisme OAA ESPOIR CÂLIN et le conseil de la MRC sur la nécessité pour l'ensemble des municipalités de mettre en place les dispositions nécessaires au respect de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a une opportunité de faire l'acquisition d'un bâtiment au 519, rue Grande-Allée Ouest, Grande-Rivière et que l'apport de professionnels est requis dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte la soumission de gré à gré de la firme GHD au montant de 3 100 \$ (taxes en sus). Des frais supplémentaires au tarif de 110 \$/heure seront applicables si des tâches additionnelles devaient être réalisées afin de compléter l'identification des préoccupations environnementales, et ce, avec l'autorisation de la direction générale. Ce montant proviendra du Fonds Régions Ruralité (FRR), dossiers structurants.

20-05-084-O

OCTROI DE CONTRAT -- SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT que les coûts évalués pour les travaux d'entretien ménager de l'édifice comportent une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel prend fin le 31 mai 2020, avec possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT que l'actuel contractant, monsieur Gino Langelier, offre ses services au même coût que l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à monsieur Gino Langelier au montant de 21 523.32 \$, taxes incluses. Le contrat, d'une durée d'une (1) année, avec possibilité de renouvellement, prend effet le 01 juin 2020.

20-05-085-O

APPUI - PRISE D'EAU DE MER DU PARC INDUSTRIEL DE GRANDE-RIVIÈRE / PROGRAMME FAIR – DOSSIER MERINOV

CONSIDÉRANT l'importance du secteur des pêches dans la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT l'importance de la prise d'eau de mer pour le secteur halieutique à Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière s'est engagée dans une démarche de municipalisation du parc industriel;

CONSIDÉRANT l'état actuel de la station de pompage pour l'eau de mer;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de MERINOV dans le programme FAIR pour l'actualisation d'une étude datant de 2006, concernant les coûts de la mise à niveau de la prise d'eau de mer à Grande-Rivière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie le dossier de MERINOV et de la Ville de Grande-Rivière pour l'actualisation des coûts relatifs à la mise à niveau de la prise d'eau de mer du parc industriel de Grande-Rivière.

20-05-086-O

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT qu'une MRC doit, en vertu de l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a lancé un Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques qui rend disponible, pour chaque MRC, un montant de 83 300 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC doit réaliser son PRMHH dans les deux ans suivant la signature de la convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général, monsieur Mario Grenier, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière de 83 300 \$ auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2009 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ » ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS ET VILLES CONCERNÉES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ



20-05-087-O

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX AUX 3 ÉCOCENTRES -- GASCONS, GRANDE-RIVIÈRE ET PERCÉ

CONSIDÉRANT que les écocentres auront 10 ans en 2020, que les pratiques de valorisation ont beaucoup changé et doivent subir une cure de rajeunissement nécessitant des investissements et peut-être une démarche auprès du MELCC;

CONSIDÉRANT que la MRC a accordé un mandat à M. André Fortin, ingénieur, pour les travaux d'amélioration des 3 écocentres le 12 février dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'amélioration des 3 écocentres.

20-05-088-O

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

Les projets ont été présentés, en séance de travail, le 12 mai 2020, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, suite aux recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-après décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2020-2021-03	Gaspésie Gourmande	Guide magazine 2020 - Tour gourmand	4 750 \$	92 650 \$
FAO-2020-2021-04	Gaspésie Gourmande	Commercialisation	4 750 \$	60 022 \$
FAO-2020-2021-05	Club de l'âge d'or Les Dynamiques Newport	Réaménagement de l'espace cuisine	10 000 \$	75 000 \$
FAO-2020-2021-06	Ville de Chandler	Dek hockey	20 000 \$	317 993 \$
FAO-2020-2021-07	Tourisme Anse-à-Beaufils	Réaménagement du hall et acquisition d'équipements (montant supplémentaire)	20 000 \$	175 605 \$
TOTAL			59 500 \$	721 270 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

20-05-089-O

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES FAO – COVID ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Les projets ont été présentés, en séance de travail, le 12 mai 2020, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes FAO - COVID, et ce, suite aux recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
Télévision communautaire Grande-Rivière	Honoraires professionnels Deloitte	5 000 \$	5 750 \$
Base plein air Bellefeuille	Perte de revenus mars et avril	5 000 \$	22 195 \$
OTJ de Ste-Thérèse-de-Gaspé	Perte de revenus mars et avril	1 000 \$	3 000 \$
Base plein air Bellefeuille	Honoraires professionnels Raymond Chabot Grant Thornton	5 000 \$	5 750 \$
Corporation du Bourg de Pabos	Honoraires professionnels Raymond Chabot Grant Thornton	5 000 \$	5 750 \$
Géoparc de Percé	Honoraires professionnels Raymond Chabot Grant Thornton	5 000 \$	5 750 \$
Tourisme Anse-à-Beaufils	Honoraires professionnels Raymond Chabot Grant Thornton	5 000 \$	5 750 \$
TOTAL		31 000 \$	53 945 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes (FAO-COVID) et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

J'ÉCOUTE LA JEUNESSE -- BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT que le Secrétariat à la jeunesse a accordé une aide financière au montant de 50 000 \$ pour le projet « J'écoute la jeunesse – la suite »;

CONSIDÉRANT que le déroulement du budget participatif, j'écoute la jeunesse s'est terminé le 20 mars 2020 avec le vote final des quatre projets gagnants;

CONSIDÉRANT que le budget participatif j'écoute la jeunesse est une démarche citoyenne qui favorise le rapprochement entre la tranche de population 15- 35 ans et le palier de gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités où se réaliseraient les projets gagnants ont accepté d'accompagner les jeunes promoteurs gagnants;

CONSIDÉRANT que les gagnants des projets les plus populaires se divisent un budget de 50 000 \$, soit deux gagnants de 10 000 \$ dans le volet 15-17 ans et deux gagnants de 15 000 \$ dans le volet 18-35 ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que la subvention de 50 000 \$ soit attribuée aux organismes suivants :

BUDGET PARTICIPATIF J'ÉCOUTE LA JEUNESSE			
PROJETS GAGNANTS			
VOLET 15 -17 ANS			
Ville de Chandler	10 000 \$	La place à party	Ariane Clément & Ariane Cloutier
MRC Rocher-Percé	10 000 \$	Switch tes fripes	Ariane Clément
VOLET 18 - 35 ANS			
Municipalité de Port-Daniel-Gascons	15 000 \$	Aire de plaisance de Port-Daniel-Gascons	Roxane Beaudin
Ville de Percé	15 000 \$	Aidez-nous à « volley » la manchette	Jessie Trudel-Langlois

- Que les frais de supervision et autres dépenses évaluées à 10 000 \$ soient financés à même le Fonds Régions Ruralité (FRR) – Ententes sectorielles.

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) 2020 - 2021, VOLET 4
AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT L'ENTENTE DE GESTION**

CONSIDÉRANT le renouvellement pour l'année 2020-2021 du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), dont l'un des volets, soit le Volet 4, visant à supporter les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que l'aide financière vise à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que les municipalités sur le territoire de la MRC sont admissibles à une aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente d'aide financière à intervenir avec les cinq municipalités de son territoire dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) — Volet 4.

20-05-092-O

BUDGET DÉDIÉ AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES – COVID-19

CONSIDÉRANT l'importance et l'urgence pour la MRC du Rocher-Percé d'intervenir auprès des entreprises et OBNL de son territoire durant la période de crise sanitaire;

CONSIDÉRANT les programmes d'aide financière développés par la MRC;

CONSIDÉRANT que de nouveaux programmes d'aide financière développés par la MRC pourront s'ajouter à ceux existants;

CONSIDÉRANT que l'appui financier de la MRC est essentiel pour le maintien des services de proximité en région;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Autorise un budget maximal de 250 000 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité 2020-2021, volets FAO et FAE ;
- Autorise l'ajout des paramètres de ces nouveaux programmes dans les priorités annuelles et la politique d'investissement commune FAO-FAE-FLI-FLS 2020-2021;
- Autorise les versements des aides lorsque celles-ci seront approuvées par la direction générale et/ou le conseil.

20-05-093-O

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)
ADOPTION DE LA PLANIFICATION ANNUELLE 2020-2021**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte la planification annuelle 2020-2021 dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

20-05-094-O

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le CALQ, les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé, le CLD de la Haute-Gaspésie, les villes de Carleton-sur-Mer, de Gaspé, de Paspébiac et l'intervenant à l'Entente, Culture Gaspésie ont signé l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie en mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 12 de l'Entente, des modifications peuvent être apportées impliquant le consentement des parties;

CONSIDÉRANT que les partenaires de l'Entente souhaitent explorer les possibilités d'utiliser le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le renouvellement de l'Entente de partenariat territorial de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que l'Entente actuelle prend fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie pour la prolonger d'un exercice financier;

CONSIDÉRANT que le programme vise à soutenir les artistes et écrivains professionnels, les organismes artistiques professionnels, et la mobilité des œuvres et des artistes en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le CALQ appairera chaque dollar investi par le milieu (MRC, villes, organismes ou entreprises privées);

CONSIDÉRANT que le CALQ assure que les sommes investies par la MRC seront octroyées à des organismes et artistes sur son territoire, pourvu qu'il y ait eu dépôt de projets admissibles;

CONSIDÉRANT que le CALQ évaluera chaque projet déposé et présentera, dans chaque MRC, les projets retenus pour validation;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC de poursuivre le Programme de partenariat culturel territorial afin de permettre aux organismes et artistes sur son territoire d'avoir accès au financement dudit Programme;

CONSIDÉRANT la présence de plus de 40 organismes et artistes admissibles à ce programme sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la présente Entente entre en vigueur au moment de sa signature par les PARTIES et prend fin au 31 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que la MRC du Rocher-Percé renouvelle l'entente au Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec et autorise la préfète, madame Nadia Minassian, et le directeur général, monsieur Mario Grenier, à signer toute entente relative au programme;
- Que la MRC du Rocher-Percé investisse la somme de 15 000 \$ pour l'année 2020-2021, et ce, dans ledit Programme.

20-05-095-O

APPUI À LA VILLE DE PERCÉ -- ÉGLISE ST-MICHEL

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé souhaite mettre en place un espace des congrès au cœur du village de Percé pour l'accueil de congrès professionnels et d'activités évènementielles;

CONSIDÉRANT la notoriété de Percé comme destination touristique incontournable non seulement pour la Gaspésie, mais aussi pour le Québec et le Canada;

CONSIDÉRANT que ce projet, qui s'inscrit dans les orientations du plan de développement stratégique et territorial qui sera présenté prochainement par la Ville, favorisera un dynamisme économique durant les périodes moins achalandées et sera donc structurant pour l'économie locale et régionale;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Michel de Percé a été ciblée pour être le cœur de ce grand projet et que la Fabrique Saint-Michel de Percé est disposée à la céder à la Ville pour la réalisation du projet tout en conservant l'aspect patrimonial du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment a déjà été utilisé pour la tenue de rassemblements d'envergure et que l'expérience a été très concluante, notamment en termes d'espaces et d'appréciation par les participants;

CONSIDÉRANT que le diocèse de Gaspé autorise cette cession;

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé et la Fabrique Saint-Michel se sont entendues sur les termes d'une éventuelle cession à la Ville et plus particulièrement sur la mise à la disposition de la Fabrique, à même le bâtiment, d'un lieu de culte, d'un espace de rangement et d'un espace de bureau;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà retenu les services de professionnels pour la réalisation d'un carnet de santé du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC appuie la Ville de Percé dans sa démarche d'accepter l'offre de la Fabrique Saint-Michel de Percé de se porter acquéreur de l'église Saint-Michel de Percé.

20-05-096-O

DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION ET FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE / MAINTIEN DES ACQUIS DANS LA RÉGION

CONSIDÉRANT la centralisation annoncée de la direction régionale du ministère de l'Économie et de l'Innovation de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine vers le Bas-Saint-Laurent dans le cadre du projet de loi récemment déposé qui revoit le mandat d'Investissement Québec (IQ);

CONSIDÉRANT l'importance d'une gouvernance de proximité relativement aux réalités économiques, sociales et territoriales dans les prises de décision et l'accompagnement;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MEI a le mandat de gérer le programme FAIR, mesure exclusivement dédiée à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que pour la période du 1^{er} avril 2014 au 9 mars 2018, le FAIR a contribué à la hauteur de plus de 18 millions de dollars pour des investissements de près de 134 millions de dollars dans la région;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec y a injecté 30 millions de dollars sur cinq ans en 2018;

CONSIDÉRANT l'importance que représente le programme FAIR pour la Gaspésie, ses organismes et ses entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des centres gouvernementaux décisionnels en Gaspésie;

CONSIDÉRANT la présence actuelle de la direction régionale du MEI en Gaspésie, ainsi que sa gestion du programme FAIR;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a promis de décentraliser 5 000 postes du secteur public vers les régions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au gouvernement du Québec de maintenir la direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du MEI en Gaspésie, à Chandler, soit son lieu actuel.

Que cette résolution soit transmise à :

Madame Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Monsieur Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor
Madame Méganne Perry Mélançon, députée de Gaspé
Monsieur Sylvain Roy, député de Bonaventure
Monsieur Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine
Monsieur Mathieu Lapointe, préfet, MRC Avignon
Monsieur Éric Dubé, préfet, MRC de Bonaventure
Monsieur Daniel Côté, préfet, MRC La Côte-de-Gaspé
Monsieur Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
Monsieur Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20-05-097-O

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2020 RELATIF À LA CIRCULATION À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

Monsieur Gino Cyr, maire de la Ville de Grande-Rivière, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 326-2020 relatif à la circulation à l'aéroport du Rocher-Percé.
- Dépose le projet de règlement numéro 326-2020 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ».
- Le texte de ce projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public.

20-05-098-O

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 2020-02
ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'OBSERVATION
MÉTÉOROLOGIQUE AUTOMATISÉ -- REJET DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2020-02 concernant l'acquisition et l'installation d'un système d'observation météorologique automatisé à l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 avril 2020 à 10h05, heure légale du Québec, et que les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes :

Entreprise	Prix soumissionné
MS Navigation	184 340.00 \$
Approach Navigation Systems Inc.	334 431.85 \$

CONSIDÉRANT que les deux offres reçues en date du 24 avril 2020, avant 10h00, heure légale du Québec, sont non-conformes en raison de documents non-valides ou manquants;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé rejette, à toutes fins que de droit, les deux soumissions déposées par les entreprises précitées et autorise le directeur général à procéder à un deuxième appel d'offres dans le but de faire l'acquisition et l'installation d'un système d'observation météorologique automatisé à l'aéroport du Rocher-Percé.

20-05-099-O

AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ -- ESTIMATION DE CLASSE C POUR L'AÉROGARE / OCTROI DE CONTRAT -- TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT le projet d'allongement et de réfection de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT le mandat réalisé par Mathieu Fleury, architecte, pour des plans et esquisses d'une nouvelle aérogare;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une estimation de classe C détaillée, en lien avec les esquisses développées, pour préparer les demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée le 16 avril 2020 par l'entreprise est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un contrat à Tetra Tech QI Inc. pour un montant de 4 500 \$, taxes en sus, pour procéder à la préparation d'une estimation de classe C pour la construction éventuelle d'une nouvelle aérogare.

CORRESPONDANCE

MAMH – Conformité du règlement 324-2020
09-04-2020 -- Mme Andrée Laforest

Objet : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

AFFAIRES NOUVELLES

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

Madame Minassian dresse un bref résumé de la situation en région et fait un rappel des principales consignes sanitaires et directives à respecter.

20-05-100-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 20 h 01.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & Secrétaire-trésorier